

forv/s mazars

KPMG S.A. Tour Egho 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

## Getlink S.E.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2025 - résolution n° 17 Getlink S.E.

37-39 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris





KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

## Getlink S.E.

37-39 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2025 - résolution n° 17

A l'assemblée générale extraordinaire de la société Getlink S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié non dirigeants de votre société, et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, y compris les sociétés ou groupements situés à l'étranger, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 390 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro chacune soit 0,071% du capital de la société au 5 mars 2025.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 14 avril 2025

KPMG S.A.

Philippe Cherqui Associé Signé par:
Philippe CHERAUI
F14421BA66BC4F8...

Forvis Mazars S.A.

Eddy Bertelli Associé

